

Programme de Formation

EMDR PE.PS® Cycle 2

Protocole Étendu

Formation dispensée en Individuel, en Inter et en Intra entreprise



Notre mission :
vous transmettre les outils et le savoir-faire essentiels afin de libérer et optimiser pleinement vos ressources internes grâce à l'approche EMDR.

HUMANISME

Au-delà des techniques et des savoir-faire, nous avons à cœur de partager le savoir-être indispensable à toute relation d'aide.

PRAGMATISME

Nous attachons une grande importance à la dimension pratique. Les outils, les savoir-faire, les méthodologies enseignés sont destinés à une utilisation de terrain.

PASSION

Notre équipe de formateurs est composée de praticiens passionnés par leur métier, qui transmettent leur riche expérience et leur maîtrise approfondie de l'approche EMDR.

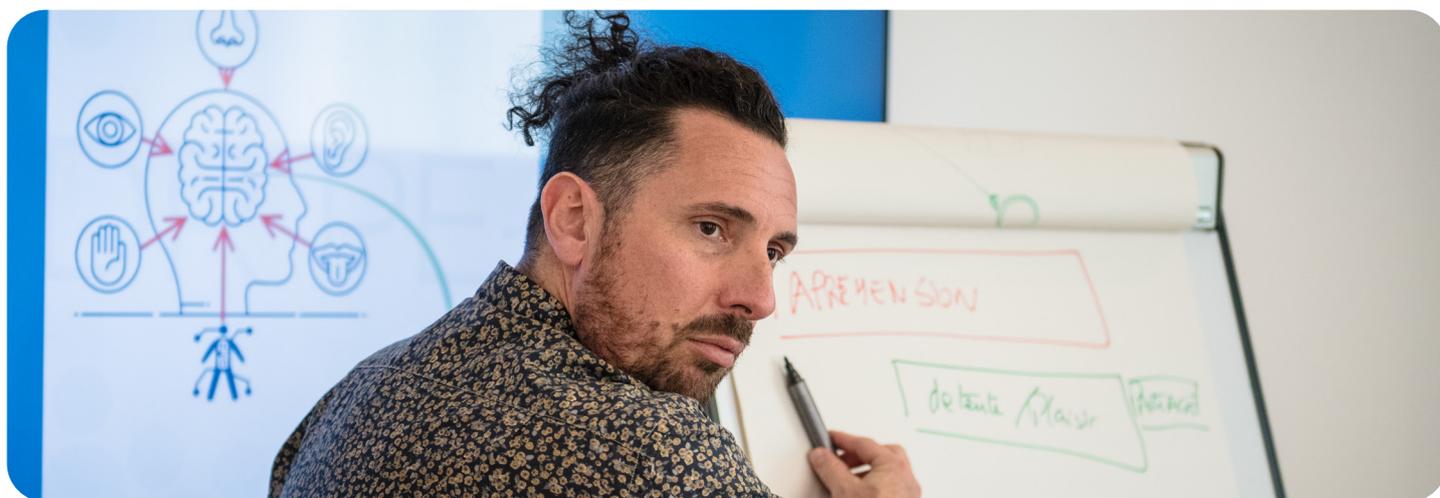
Sensalys vous propose un ensemble de formations pragmatiques, à taille humaine, centrées sur la pratique et encadrées par des professionnels expérimentés. L'accent est mis sur des mises en situation réelles et des expériences concrètes, pour accéder à un ressenti professionnel authentique.

Au-delà des simples protocoles, Sensalys transmet un véritable savoir-être et une méthodologie concrète, éprouvée sur le terrain.

Révéléz votre potentiel grâce à Sensalys !

Devenez un professionnel formé et reconnu, capable d'accompagner vos clients vers un mieux-être durable.

Les approches proposées par Sensalys sont puissantes, conçues pour vous permettre de mieux comprendre et accompagner les difficultés humaines (émotions, blocages, souffrances psychiques), et ainsi aider vos clients à retrouver équilibre et clarté.



Pour quelle raison choisir Sensalys ?

Des objectifs pragmatiques

Chaque formation est pensée pour transmettre des techniques concrètes et directement applicables en situation professionnelle. Vous apprendrez à accompagner efficacement les problématiques telles que le stress, les blocages émotionnels, l'anxiété, les phobies, ou encore les troubles liés à des vécus difficiles.

Une place prépondérante pour les exercices pratiques

Les mises en situation et les jeux de rôle sont au cœur des formations Sensalys. Tout est fait pour vous permettre de ressentir, expérimenter, et maîtriser les outils dans des conditions proches du réel, avec un accompagnement bienveillant, des retours personnalisés et des débriefings structurés.

↪ Une taille humaine, une approche personnalisée

Nous privilégions des groupes restreints pour garantir une formation de qualité et un suivi individualisé. Chaque participant bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins et à son rythme.

↪ Des formateurs expérimentés

Nos formateurs sont des praticiens de terrain, reconnus pour leur expertise et leur pédagogie. Ils partagent leurs expériences concrètes et enrichissent la formation de cas vécus et de conseils pratiques.

↪ Des moyens pédagogiques

Entretiens individuels, cours détaillés, exercices, documentation complète, échanges en groupe, supervision : tout est pensé pour favoriser l'intégration des apprentissages dans une dynamique vivante et rigoureuse.

↪ Stagiaire ressource

Les participants pourront **revenir gratuitement** pour suivre n'importe quel module de formation déjà suivi précédemment. Ils deviendront des personnes ressources pour les nouveaux stagiaires.

↪ Un accompagnement unique pour la suite

Les praticiens certifiés peuvent suivre un programme d'accompagnement pour perfectionner leur pratique grâce à une supervision régulière. Ils bénéficient également de conseils et de nombreux outils professionnels adaptés pour développer leur activité.

Prêt à vous lancer ?

*Inscrivez-vous dès maintenant à l'une de nos formations
et rejoignez notre communauté de professionnels engagés.*



Les points forts de la formation EMDR PE.PS Cycle 2

Découvrez la puissance de l'EMDR PE.PS® : une thérapie brève pour surmonter les traumatismes. Rejoignez notre formation immersive et pratique, basée sur le protocole de Francine Shapiro, pour transformer votre approche thérapeutique.

Objectifs de la formation

Renforcer les bases théoriques et pratiques du protocole standard et explorer l'état de la recherche scientifique sur les techniques de Stimulation Bilatérale Alternée (SBA).

Approfondir la prise en charge des traumas de type II et des traumas complexes non compartimentés, en

développant une approche adaptée pour chaque type de situation.

Comprendre les enjeux d'attachement dans les troubles relationnels et développer une prise en charge

sécurisée des consultants avec une forte instabilité émotionnelle grâce au protocole PEPS.

Maîtriser les techniques de prise en charge des troubles anxieux en utilisant les protocoles EMDR, et évaluer les acquis de la formation.

Public visé

Cette formation est conçue pour les :

- Professionnels de l'accompagnement et de la santé mentale (psychopraticiens, psychothérapeutes, psychologues, psychiatres, infirmiers spécialisés, ou autres praticiens qui désirent étendre leur champ de compétences.)

Prérequis

Le stagiaire doit savoir parler, lire et écrire couramment le français.

Avoir suivi une formation EMDR « protocole standard » de Francine Shapiro.

Les personnes non formées en EMDR doivent avoir suivi la formation "EMDR PE.PS© Cycle 1" ou doivent

pouvoir justifier des compétences pré-requises.

Durée

4 jours
(total : 28h)

Inscription

Au moins 15 jours avant
le début de la formation

Stagiaires

Individuel

Horaires

de 9h à 13h
et de 14h à 17h*

*peut varier selon les villes.

Pédagogie

Modalités

- Exposés théoriques
- Exercices pratiques
- Suivi individuel

Moyens

- Support de cours remis au format imprimé et/ ou numérique
- Projection de slides / vidéos
- Intranet pour le partage de documents en ligne
- Supervision à distance (Messagerie WhatsApp)

Évaluation

Acquis

Questionnaire de fin de formation

Formation

Enquête d'évaluation de la qualité de la formation

Document remis

Attestation remise en fin de formation



Le programme prévu

Alternance d'exposés théoriques, de démonstrations et de travaux pratiques supervisés

Un programme organisé en 4 jours

Jour 1 :

Préparation et création d'une base sécurisée

Révisions et fondations théoriques

Consolidation des connaissances de base en EMDR en revisitant les 8 phases du protocole standard.

- Exposé interactif sur les 8 phases, avec des questions-réponses pour clarifier les étapes critiques.
- Exercices en binômes : Mise en pratique des phases clés pour renforcer la mémorisation et l'application.
- Partage d'expériences : Discussion en groupe pour identifier les difficultés communes rencontrées dans l'application du protocole et proposer des solutions.

Plan de traitement en trois temps

Développer une compréhension approfondie du plan de traitement structuré autour des phases d'évaluation, de traitement, et d'intégration.

- Cas pratiques : Simulations en groupe pour construire un plan de traitement adapté à divers types de situations cliniques.
- Discussion de groupe : Analyser les choix thérapeutiques possibles pour chaque phase, en fonction des particularités du patient.
- Études de cas, tableaux de planification.

Stimulation Bilatérale Alternée

Comprendre les fondements scientifiques de la SBA et son impact psychophysiologique.

- Analyse de documents scientifiques : Travail en petits groupes pour résumer et discuter les résultats des recherches.
- Exercices pratiques : Application des techniques de SBA en groupes pour observer leurs effets en temps réel.
- Documentation scientifique sur la SBA, articles de recherche, vidéos explicatives, fiches synthétiques des effets physiologiques de la SBA.

Grilles d'évaluation des états de stress post-traumatique

Fournir aux participants des outils d'évaluation pour diagnostiquer et suivre l'évolution des symptômes.

- Étude de cas : Utilisation de grilles de dépistage (CAPS-5, PCL-5) pour évaluer des situations fictives.
- Retour d'expérience : Discussion en groupe sur l'interprétation des résultats et les décisions thérapeutiques.
- Exemples de Grilles d'évaluation

Jour 2 :

Prise en charge des traumas de type II et des traumas complexes

Clarifier les caractéristiques et la symptomatologie des traumas de type II, qui sont généralement liés à des expériences répétitives et prolongées.

- Présentation théorique : Exposition des spécificités des traumas de type II, suivie d'une analyse de leur impact sur la psyché et le corps.
- Étude de cas réels : Analyse approfondie de cas de patients ayant vécu des traumas de type II.
- Vidéos de témoignages.

Protocole pour les traumas de type II et mise en pratique

Apprendre à adapter le protocole EMDR pour traiter les effets des traumas prolongés.

- Mises en situation : Simulations en binômes sur la base de scénarios spécifiques.
- Feedback : Retours en groupe pour partager les ressentis et ajuster les techniques.

Protocole pour les traumas complexes non compartimentés

Explorer les stratégies spécifiques pour traiter les traumas complexes qui n'ont pas de frontières claires entre événements traumatiques.

- Cas cliniques : Présentation et analyse de situations impliquant des traumas non compartimentés.
- Exercices pratiques : Application supervisée en binômes du protocole adapté.
- Etudes de cas.

Retour d'expérience et feedback en groupe

Analyser les difficultés rencontrées et renforcer les compétences grâce aux retours constructifs.

- Débriefing collectif : Échanges sur les défis techniques et émotionnels.
- Retour du formateur : Conseils personnalisés pour améliorer la mise en oeuvre.

Jour 3 :

Troubles de l'attachement et protocoles sécurisés

Comprendre l'impact des troubles de l'attachement et leur influence sur les relations interpersonnelles et le développement psychologique.

- Présentation théorique : Exposé sur les troubles de l'attachement et leurs caractéristiques.
- Cas pratiques : Exemples cliniques pour illustrer comment ces troubles influencent les interactions.
- Etudes de cas.

Protocole EMDR pour les troubles relationnels

Appliquer un protocole EMDR adapté aux personnes présentant des troubles relationnels.

- Démonstrations : Exemples en groupe des techniques à utiliser.
- Exercices en binômes : Simulations pour pratiquer les interventions.
- Guides de protocole spécifiques, grilles de suivi.

Protocole PEPS (Prise en charge Écologique des Patients en Situation émotionnelle forte)

Assurer une prise en charge sécurisée des patients dans les situations émotionnelles complexes.

- Présentation théorique et pratique du protocole PEPS.
- Mises en situation en binômes : Exercices pratiques pour intégrer le protocole en fonction des situations réelles.
- Retours d'expérience supervisés. Fiches d'application du protocole PEPS.

Jour 4 :

Prise en charge des troubles anxieux

Comprendre et appliquer les techniques EMDR aux troubles anxieux.

- Théorie : Exposé sur les troubles anxieux et leur traitement par EMDR.
- Simulations supervisées : Travail en binômes pour appliquer le protocole.

Feedbacks et débriefing

Partager les difficultés et réussites rencontrées durant la formation.

- Retours en groupe : Discussion sur les apprentissages et les points d'amélioration.

L'organisme de formation s'octroie une marge de manoeuvre quant à l'organisation du programme dans le respect de son contenu global.



Tarifs

Prix net de taxe dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle.
TTC (TVA de 20%) dans les autres cas.

Individuel

1280€_{,00}

- ✓ Formation complète
- ✓ 4 jours
- ✓ Présentiel
- ✓ À distance

Inter convention entreprise

1470€_{,00}

- ✓ Formation complète
- ✓ 4 jours
- ✓ Présentiel
- ✓ À distance

Intra au sein de votre établissement

SUR DEVIS

- ✓ Formation complète
- ✓ 4 jours
- ✓ Présentiel
- ✓ À distance

Parrainage

Parrainez vos proches et faites des économies !

✎ Pour le filleul

1 bon de réduction de **50€** sur une formation d'une durée minimum de 3 jours.

Valable une fois par filleul n'étant pas déjà inscrit à une formation Sensalys

✎ Pour le parrain

1 bon de réduction de **50€** sur la formation complète Relation d'aide, ou sur une formation d'une durée minimum de 3 jours.

Modalité d'inscription

✎ Pré-inscription en ligne sur le site <https://sensalys.fr/catalogue-de-formations/>

Pour présenter votre candidature, merci de nous renvoyer le formulaire de pré-inscription rempli avec votre lettre de motivation (votre projet professionnel, vos attentes quant à cette formation) et votre CV (sans formalisme particulier : votre parcours)

Lorsque votre candidature est acceptée, nous vous adressons votre contrat de formation professionnelle par signature électronique avec le contenu détaillé du programme de formation ainsi qu'un formulaire concernant le paiement. (Chèques, prélèvements SEPA, ou virement).

Des formateurs praticiens expérimentés

Selon les sessions, peuvent également intervenir d'autres formateurs Hypnosalys*.



Julien CHAUVIN

Praticien certifié EMDR

Julien est praticien EMDR, expert en thérapie familiale et systémique, ainsi qu'en préparation mentale appliquée à la performance professionnelle. En tant que praticien, formateur et superviseur au niveau national, son engagement est d'offrir des services de haute qualité basés sur une formation approfondie en psychologie et une vaste expérience clinique.

Nos formations

EMDR PE.PS® Cycle 1 - Protocole Standard



DURÉE : 34 HEURES

PRÉSENTIEL

À DISTANCE

EMDR PE.PS® Cycle 2 - Protocole Étendu



DURÉE : 28 HEURES

PRÉSENTIEL

À DISTANCE

Gestion du stress au travail



DURÉE : 7 HEURES

PRÉSENTIEL

Aromathérapie



DURÉE : 28 HEURES

PRÉSENTIEL

À DISTANCE

Photo-thérapie



DURÉE : 7 HEURES

PRÉSENTIEL

Conditions générales de vente

ARTICLE 1 - Objet

Les présentes conditions font référence à (aux) l'action(s) de formation spécifiée(s) dans le devis.

ARTICLE 2 - La formation

2.1. Programme de la formation

2.1. Programme de la formation

Le programme détaillé de chaque action de formation est explicité dans le programme joint au présent devis. L'organisme de formation s'octroie une marge de manœuvre quant à l'organisation du programme dans le respect de son contenu global.

2.2. Durée de la formation

La formation a lieu en présentiel et/ou en distanciel. La durée de la formation est spécifiée sur le devis.

2.3. Horaires

La durée d'une journée de formation est de 7 heures entre 9h et 17h avec 1h de pause déjeuner. Une pause a lieu en milieu de matinée et d'après-midi. Un aménagement de ces horaires peut être décidé d'un commun accord entre les stagiaires d'une session et le formateur.

ARTICLE 3 - Pré-requis à la formation

3.1. Niveau de connaissances préalables requis

Il est précisé dans le programme pédagogique joint au devis.

3.2. Rejet d'une candidature

Selon le parcours du Stagiaire, sa motivation, la nature de son projet, l'Organisme de formation peut rejeter la candidature du Stagiaire, auquel cas aucune somme ou indemnité à titre de dédommagement ne peut être exigée du Stagiaire.

ARTICLE 4 - Déclaration

Le Stagiaire reconnaît que cette formation n'est en rien une thérapie, ni individuelle ni de groupe. Il est conscient que cette formation n'a aucun rapport avec un traitement médical ou une aide psychologique et ne s'y substitue en aucun cas. L'Organisme de formation ne saurait en aucune façon et à aucun moment être tenu responsable d'un épisode psychotique dû à une fragilité psychologique inacceptable dans une formation professionnelle. Le Stagiaire reconnaît que cette formation n'a pas valeur de "diplôme" ou de "licence" en psychothérapie. Il a conscience de se former à un outil et non au métier de psychothérapeute.

ARTICLE 5 - Obligations du stagiaire

5.1. Obligation de secret

Le Stagiaire reconnaît expressément et s'engage à préserver le caractère confidentiel des connaissances et du savoir-faire transmis au cours de la formation par l'Organisme de formation. A cet effet, tant pendant l'exécution de la formation qu'après son exécution pour quelque cause que ce soit, le Stagiaire

s'interdit formellement de divulguer à tout tiers par quelque moyen que ce soit et par tout document (e.g. écrit, audio, vidéo) remis ou réalisé au cours de la formation, toute information sur le contenu de la formation qu'il aurait été amené à connaître. La présente clause développera ses effets au-delà de la fin de la formation objet du présent bon de commande qu'elle qu'en soit la cause, à moins que le Stagiaire ne prouve que les informations étaient connues de lui ou qu'elles étaient connues du public avant leur transmission, qu'elles l'ont été par la suite autrement que par sa faute ou sous sa responsabilité ou bien qu'il en ait pris lui-même connaissance par des moyens légitimes auprès de tiers. Toutefois, les connaissances et le savoir-faire transmis par l'Organisme de formation dans le cadre de la formation peuvent faire l'objet d'un exercice propre du Stagiaire, c'est-à-dire qu'il peut exercer une activité basée sur les connaissances et le savoir-faire transmis, à titre strictement individuel. En cas de manquement du Stagiaire à cette obligation de confidentialité, le Stagiaire sera redevable à l'Organisme de formation d'une indemnité forfaitaire égale à la somme de 8.000 (huit mille) euros par divulgation de plein droit, sans préjudice des autres dommages et intérêts éventuels auxquels l'Organisme de formation pourrait prétendre.

5.2. Respect du règlement intérieur

Durant sa période de formation, le Stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de l'Organisme de formation (ci-joint).

5.3. Assiduité

Le Stagiaire s'engage à être présent à l'ensemble des cours sauf cas de force majeure justifiée. Il s'engage également à effectuer les travaux personnels qui lui sont demandés.

5.4. Usage du savoir-faire transmis

Il est expressément convenu entre les Parties que le Stagiaire pourra exercer une activité basée sur les connaissances et le savoir-faire transmis par l'Organisme de formation. En revanche, le Stagiaire s'engage à ne pas divulguer les informations et connaissances transmises dans les conditions fixées à l'article 5.1 et à ne pas former toute tierce personne.

ARTICLE 6 - Organisation de l'action de formation

6.1. Date et lieu

Les dates des différents modules de l'action de formation figurent dans le devis. L'adresse du lieu de la formation est communiqué au Stagiaire lors de son inscription. L'Organisme de formation se réserve la possibilité de modifier des dates et/ou le lieu de la formation en cas d'impondérables indépendants de sa volonté ou si le nombre de stagiaires est inférieur à dix.

6.2. Moyens pédagogiques mis à disposition des stagiaires

Les conditions générales dans lesquelles la formation

est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes :

- La formation est dispensée en présence du Stagiaire (formation en présentiel) et/ou en distanciel (information précisée dans le devis et le contenu pédagogique).
- Le stagiaire reçoit des supports de cours sous forme numérique ou imprimée.
- L'Organisme de formation dispose de moyens de présentation audiovisuels.

6.3. Personnes chargées de la formation

Les formateurs et leurs compétences sont décrites dans la documentation Sensalys.

ARTICLE 7 – Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation

Pour chaque demi-journée de formation, une feuille de présence est signée par chaque stagiaire et chaque formateur, avec mention de l'horaire de chaque session de formation.

ARTICLE 8 – Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation

Une évaluation (questionnaire) sera réalisée pour permettre de déterminer si le Stagiaire a acquis les connaissances et le savoir-faire professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de la formation.

ARTICLE 9 – Sanction de la formation

Une attestation de fin de formation (mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action) ainsi qu'une attestation de compétences (précisant les résultats de l'évaluation des acquis) seront remises au stagiaire à l'issue de la formation.

ARTICLE 10 – Délai de rétractation

À compter de la date de signature du contrat (ou convention) de formation professionnel (ou d'un bon pour commande), le Stagiaire dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'Organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ou indemnité à titre de dédommagement ne peut être exigée du Stagiaire.

ARTICLE 11 – Dispositions financières

11.1. Prix de la formation

Le prix de l'action de formation est indiqué dans le présent devis. Dans les cas d'un contrat de formation professionnelle le prix est net de taxe. Il est TTC dans les autres cas. Le montant de la TVA est de 20%.

11.2. Modalités de paiement

Le Stagiaire s'engage à payer la somme correspondante à la formation choisie dans le cadre du contrat de formation professionnelle (ou du bon pour commande).

Conditions de paiement :

À la confirmation de commande : 30% du montant de chaque formation.

Paiements partiels selon avancée de la formation.

Solde : à l'issue de la formation.

ARTICLE 12 – Dédommagements en cas de résiliation

12.1. Conditions d'annulation du fait du Stagiaire

Si le stagiaire souhaite annuler son inscription, il doit le faire par courrier postal recommandé avec accusé de réception au moins 90 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation de formation. Dans un tel cas de figure, aucune indemnité de dédit ne lui sera demandée. Dans l'hypothèse d'un dédit intervenant entre 89 et 30 jours calendaires avant la date de début de la prestation de formation, le stagiaire s'engage à verser une indemnité de dédit équivalente à 30% du montant de sa commande, à titre de dédommagement, sauf cas de force majeure dûment justifiée (Événement à la fois imprévisible, irrésistible (insurmontable), échappant au contrôle de la personne concernée). Dans l'hypothèse d'un dédit intervenant moins de 30 jours calendaires avant la date de début de la prestation de formation, il s'engage à verser une indemnité de dédit équivalente à 100% du montant de sa commande, à titre de dédommagement, sauf cas de force majeure dûment justifié.

12.2. Conditions liées à l'annulation ou au report d'une action de formation du fait de l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve la possibilité, lorsque le nombre de stagiaires est inférieur à dix (10), de reporter ou, à défaut, d'annuler une session de formation. Dans ce cas, le Stagiaire en est informé dans les plus brefs délais. Au choix du Stagiaire, l'Organisme de formation reporte l'inscription à une session de formation ultérieure ou rembourse intégralement le Stagiaire des sommes perçues. Le Stagiaire ne peut prétendre à aucun dédommagement du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

ARTICLE 13 – Inexécution totale ou partielle de la prestation de formation ou abandon de la formation

13.1. Du fait de l'Organisme de formation

En cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation du fait de l'Organisme de formation, ce dernier peut, au choix du Stagiaire, reporter l'action de formation non exécutée à une date ultérieure ou rembourser au Stagiaire les sommes indûment perçues de ce fait, au prorata temporis de leur valeur prévue sur le bon de commande.

13.2. Du fait du Stagiaire

Lorsque par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est dans l'impossibilité de suivre la formation totalement ou partiellement, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue sur le bon de commande. Dans l'hypothèse d'une inexécution totale ou partielle de l'action de formation imputable au Stagiaire en dehors d'un cas de force majeure, le Stagiaire s'engage à verser à l'organisme de formation une indemnité contractuelle correspondant au montant du prix de l'action de formation inexécutée. Dans ce cas, le Stagiaire pourra s'inscrire à une session de formation ultérieure pour la partie inexécutée, sans frais supplémentaires, dans la mesure des places disponibles

ARTICLE 14 - Information

Le Stagiaire reconnaît qu'il pourra être renvoyé de tout ou partie de la formation sans aucun droit au remboursement, pour fausse déclaration sur ces présentes conditions, s'il venait à manquer à ses engagements d'assiduité en formation, à manquer de respect envers le ou les formateurs et / ou ses co-stagiaires, ainsi que pour toutes raisons pédagogiques ou psychologiques dont le ou les formateurs sont seuls juges.

ARTICLE 15 - Médiation de la consommation

La médiation de la consommation concerne les stagiaires inscrits à titre personnel pour lesquels la présente formation n'a pas de lien avec leur activité professionnelle. Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 23, rue Territoire - 42100 SAINT ETIENNE.

ARTICLE 16 - Données à caractère personnel

L'Organisme de formation enregistre et traite les informations, dont certaines ont un caractère personnel, qui sont communiquées par le Stagiaire lors de la souscription de la présente commande. L'Organisme de formation traite ces informations aux fins d'exécution des commandes, d'émission des factures, de gestion de la relation avec le Stagiaire, de promotion de ses offres auprès de celui-ci et de réalisation d'analyses et de statistiques. Les données personnelles collectées sont réservées à l'usage de l'Organisme de formation et de ses cocontractants qui peuvent intervenir dans l'exécution des formations, notamment les formateurs. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations le concernant qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courriel à l'Organisme de formation à l'adresse suivante info@sensalys.fr, en indiquant ses nom, prénom, adresse postale et électronique, afin d'accélérer la prise en compte de sa demande. Le Stagiaire peut aussi s'opposer au traitement des informations le concernant en adressant un courriel à l'Organisme de formation dans les modalités décrites ci-dessus. L'Organisme de formation a mis en œuvre des moyens actuels visant à préserver la confidentialité et la sécurité des informations fournies par le Stagiaire. Par ailleurs, l'Organisme de formation traite les données à caractère personnel du Stagiaire sur des serveurs localisés aux Etats-Unis, par une entreprise adhérente au Safe Harbor. L'Organisme de formation conserve les données collectées pendant 5 (cinq) ans. Le Stagiaire est informé que le traitement automatisé d'informations a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL enregistrée sous le numéro 2189506.

ARTICLE 17 - Cession des droits à l'image

Le Stagiaire autorise expressément la prise de vue et la publication par l'Organisme de formation des images sur lesquelles il apparaît et ceci sur tous supports (écrit, électronique, numérique ou audiovisuel) sur le territoire français pendant une durée limitée de 5 (cinq) ans. Cette autorisation est strictement limitée à la promotion de l'activité de l'Organisme de formation. L'Organisme de formation s'engage à ce que l'utilisation des images ne porte pas atteinte à la vie privée du Stagiaire et, plus généralement, ne soit pas de nature à lui nuire ou à lui causer un quelconque préjudice.

ARTICLE 17 - Cession des droits à l'image

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée correspondant à la durée d'exécution de l'action de formation objet du bon de commande ci-joint.



SENSALYS SAS

29 rue Raymond Poincaré - 68250 ROUFFACH

Votre contact : François Gillet : 06 40 32 12 16 | info@hypnosalys.fr

